

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Situation générale de l'Algérie

Journal de la société statistique de Paris, tome 32 (1891), p. 6-14

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1891__32__6_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1891__32__6_0)

© Société de statistique de Paris, 1891, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ALGÉRIE

Le lundi 24 novembre 1890, à la séance d'ouverture du Conseil supérieur de l'Algérie, M. TIRMAN, Gouverneur général, a prononcé le discours suivant, que nous sommes invités à reproduire dans notre Journal.

Discours du Gouverneur général.

MESSIEURS,

Depuis notre dernière réunion, un grand pas a été fait par la question que vous considérez avec raison comme la plus importante pour l'Algérie. Vous avez compris déjà que je veux parler du Budget spécial.

C'est en 1886 que je vous exposai pour la première fois, dans ses grandes lignes, le projet de réforme que j'avais étudié.

Ce projet, vous vous le rappelez sans doute, consistait à affecter aux dépenses d'intérêt colonial le tiers des recettes perçues par le Trésor en Algérie.

Il m'avait paru tout d'abord qu'une réforme budgétaire aurait d'autant plus de chances d'être adoptée qu'elle modifierait moins profondément le régime actuel.

Mais certains économistes virent dans cette combinaison un danger pour le Trésor. Si, disaient-ils, les deux tiers des recettes ne suffisent pas pour faire face à l'accroissement normal des dépenses lui incombant, c'est la métropole qui aura à y pourvoir. Rien ne justifiait cette crainte, attendu que la progression de la part revenant au Trésor aurait été beaucoup plus rapide que celle des dépenses laissées à sa charge.

J'ai cru devoir, toutefois, modifier l'économie générale du projet. Depuis il a été de nouveau retouché dans quelques-unes de ses parties, afin de tenir compte des indications de l'opinion, qu'il importait d'autant plus de ménager que, de l'autre côté de la Méditerranée, certaines défiances s'étaient manifestées à notre égard.

Ces défiances tenaient surtout à une connaissance incomplète du projet ; elles s'expliquaient peut-être aussi par d'autres raisons.

Après avoir été trop longtemps méconnue, l'Algérie n'est pas encore appréciée à sa valeur, même en France, surtout en France, devrais-je peut-être dire, car, il faut bien le déclarer, ce sont des étrangers : le Russe Tchihatchef, l'Allemand Rohlf's, l'Anglais Grant Allen, qui ont signalé dans les termes les plus élogieux l'importance des progrès réalisés ici et l'avenir réservé à ce pays.

Ne nous étonnons pas trop, Messieurs. Les premières impressions, surtout lorsqu'elles sont défavorables, étant les plus vivaces, il n'est pas surprenant que des préventions aient longtemps subsisté, dans la métropole, contre l'œuvre entreprise par la France dans l'Afrique du Nord. Pendant bien des années on n'a connu de l'Algérie que les épreuves, les mécomptes, les misères inséparables des débuts d'une expédition qui avait été décidée inopinément, et s'était continuée au jour le jour, sans plan arrêté, sans qu'on sût quel parti en tirer, ni même, du moins à l'origine, si on devait conserver ou abandonner le territoire conquis.

On a longtemps critiqué la prétendue lenteur de notre établissement en Afrique. On oubliait que, avant de songer à la grande colonisation, il fallait dompter un peuple nombreux, aguerri, fanatique, chez lequel « tout homme naît cavalier, sait manier un fusil » et qui, en 1840 encore, dix ans après le débarquement de nos troupes à Sidi-Ferruch, venait exercer ses ravages à Hussein-Dey, aux portes d'Alger.

N'est-ce donc rien, d'ailleurs, que d'avoir réussi dans une entreprise où tant d'autres avaient échoué ; d'avoir, en vingt-sept ans, soumis un pays dont la conquête avait coûté aux Romains deux siècles et demi d'efforts ; réduit la Kabylie, invaincue jusqu'alors, et porté nos limites méridionales 300 kilomètres plus bas que les derniers postes militaires établis, après sept cents ans d'occupation, par les anciens maîtres du monde ?

Ce pays n'a d'abord été entrevu qu'à travers la fumée des combats ; n'a été considéré par nos concitoyens que comme le théâtre de la glorieuse épopée qui s'appelle la conquête de l'Algérie.

Après la période héroïque est venu ce que j'appellerai la période poétique. Nos littérateurs et nos artistes ont popularisé, par le livre et par la gravure, l'Arabe et son coursier, le simoun dans le désert, les razzias, les brillantes fantaisies empruntées à l'Orient. N'est-ce pas là à peu près tout ce que, pendant longtemps, on a voulu connaître de l'Algérie ?

Elle a, sans doute, imposé pendant un demi-siècle de lourds sacrifices à la France. Pouvait-il en être autrement tant qu'elle n'avait pas atteint l'âge adulte ? Citerait-on beaucoup de colonies étrangères, même parmi celles qui sont devenues les plus prospères, et sans en excepter le Cap et l'Australie, qui se soient développées aussi rapidement que l'Algérie ? Aujourd'hui encore est-il sûr que l'Inde anglaise, cet immense empire qui est dix fois plus vaste et cinquante fois plus peuplé qu'elle, équilibre facilement son budget ?

L'Algérie a progressé plus ou moins rapidement suivant les circonstances et les époques ; jamais elle n'est restée stationnaire.

A ceux qui prétendaient le contraire, elle a, elle aussi, prouvé le mouvement en marchant.

A dater de 1850, la colonisation européenne se trouvant en possession de l'outillage le plus indispensable, la production locale a acquis une importance qui n'a pas cessé de s'accroître. La part que, depuis, elle a prise aux expositions françaises et étrangères, les récompenses de plus en plus nombreuses qu'elle y a obtenues ont été pour bien de nos concitoyens une véritable révélation.

Une réaction favorable s'est produite dans les esprits lorsque, le phylloxéra ayant ravagé les vignobles de la métropole, l'Algérie a montré qu'elle serait rapidement en état de suppléer à l'insuffisance de la production nationale. Elle l'a prouvé de nouveau, tout récemment, quand sévissait à Paris la « crise moutonnaire », à l'occasion de laquelle on a dû recourir largement aux ressources de la colonie.

Les circonstances ont voulu que l'importance économique de l'Algérie ait été mise en lumière par les crises ou les désastres qui se sont produits en France. Mais la colonie ne veut pas être réduite à devoir l'accroissement de sa richesse aux calamités dont la mère patrie peut être accidentellement atteinte. Son ambition est plus grande et plus noble. Ce qu'elle demande, c'est de pouvoir, en travaillant pour elle, contribuer à la prospérité générale et, dans ce but, elle réclame la réforme budgétaire, à laquelle je reviens après cette trop longue digression.

Au début, le Gouvernement, tout en se montrant sympathique à notre demande, ne crut pas le moment favorable pour en tenter la réalisation. Soutenu par votre adhésion unanime, par l'appui de vos représentants, par les vœux de la population algérienne qui avait compris immédiatement l'influence décisive que la mesure sollicitée aurait sur le sort de ce pays, j'ai renouvelé mes instances à maintes reprises et, en dernier lieu, lors de mon récent voyage à Paris. M. le Ministre de l'Intérieur, après une étude personnelle du projet, a bien voulu l'appuyer de sa haute autorité dans le sein du Gouvernement. Le Conseil des ministres en a adopté le principe et a prescrit d'en compléter l'étude.

C'est en vertu de cette décision que je vous sou mets mes propositions, pour l'exercice 1892, dans la forme nouvelle que comporte le budget spécial.

Au lieu d'être morcelé et disséminé dans les budgets de sept départements ministériels, il forme un tout homogène, où les crédits sont classés dans un ordre logique. On pourra ainsi connaître exactement les recettes et les dépenses de la colonie; savoir ce que coûte chaque service; faire bénéficier les allocations insuffisantes des économies réalisables sur d'autres articles, tenir compte, dans la répartition des crédits, de l'ordre de priorité et du degré d'urgence des besoins à satisfaire; en un mot, établir le budget de chaque exercice dans des vues d'ensemble qu'excluait jusqu'ici l'éparpillement de nos services.

Ces avantages ne seront pas les seuls. L'intégralité des recettes devant, sous déduction d'un prélèvement au profit du Trésor, être affectée aux services de la colonie, nous ne serons plus exposés à voir, comme le fait se reproduit depuis sept ans, réduire les dépenses productives à mesure que nos revenus augmentent.

Grâce à la progression des recettes, nous pourrons, Messieurs, non immédiatement, du moins graduellement, donner satisfaction aux légitimes aspirations du pays.

Dès à présent, un crédit de 250,000 fr. vous est proposé en vue d'organiser un service de sûreté. Cette augmentation de dépense est la première que j'ai tenu à inscrire dans le nouveau budget : avant de songer à développer la richesse du pays, il faut protéger efficacement contre les entreprises des malfaiteurs, la richesse qui existe déjà et surtout ceux qui l'ont produite par un travail acharné.

Dans l'ordre des intérêts matériels, la colonisation est la question capitale entre toutes. Nous en augmenterons la dotation, dans la plus large mesure, afin de hâter la mise en valeur du pays, de rapprocher de nous la race arabe et d'accroître le nombre de nos nationaux qui, presque nulle part, n'est sensiblement supérieur et, sur certains points, est inférieur à celui des étrangers.

Il nous faudra aussi améliorer nos ports, afin d'en rendre l'accès facile et l'abri sûr; aménager notre immense domaine forestier, qui pourrait être la source de revenus considérables; assurer l'irrigation de vastes étendues de terres que la sécheresse seule condamne à la stérilité; créer sur les hauts plateaux des points d'eau qui permettront de quintupler notre production ovine; achever le réseau des routes et des voies ferrées indispensables pour ouvrir des débouchés à ceux de nos concitoyens qui viendront demander à l'Algérie un emploi fructueux de leur intelligence et de leurs bras.

Pour accomplir cette œuvre, un demi-milliard serait nécessaire. Les crédits qui y sont affectés chaque année atteignent à peine cinq millions; c'est-à-dire qu'un siècle au moins s'écoulerait avant qu'on eût achevé la transformation de l'Algérie.

Et cependant, Messieurs, est-il une seule partie de cette œuvre qui ne doive rendre avec usure les sommes qu'on y consacrerait? Pour ne parler que des forêts, lorsque nos 267,000 hectares de chênes-liège auront été démasclés, ils rapporteront chaque année 267,000 quintaux métriques de produits qui, à raison de 0 fr. 25 c. le kilogramme, représenteront une valeur annuelle de plus de 6 millions. Cette évaluation repose sur les calculs de l'un des fonctionnaires les plus distingués du service des forêts, M. Combes, qui représente parmi nous le Ministère de l'Agriculture. Admettons qu'elle soit trop optimiste, un revenu considérable n'en serait pas moins assuré.

Indépendamment des chênes-liège, nos forêts domaniales ont une étendue de plus de 2,200,000 hectares. Qu'on estime aussi bas qu'on le voudra ce qu'elles devront rapporter quand elles auront été mises en valeur : à dix francs seulement par hectare, on en retirerait plus de vingt millions. Actuellement elles produisent à peine 500,000 fr., c'est-à-dire quatre fois moins qu'elles ne coûtent.

Je crois inutile de multiplier les exemples pour démontrer combien il importerait de ne pas différer trop longtemps des dépenses aussi sûrement productives.

On ne pouvait ni se décider à laisser indéfiniment sommeiller des ressources si précieuses, ni, pour en tirer parti, demander à la métropole des sacrifices que la

situation financière ne lui aurait pas permis de s'imposer. De cette double préoccupation est né le projet de création d'un budget spécial.

Ce projet, vous le connaissez, Messieurs. Vous savez que, sans imposer de nouvelles charges au Trésor, en lui assurant au contraire, dans un avenir prochain, d'importants excédents de recettes, il rend possible l'achèvement, dans une période relativement courte, de l'outillage que réclament les besoins économiques du pays.

Ainsi que je le rappelais tout à l'heure, il a, avant d'être connu, été l'objet de certaines préventions. On a dit que l'autonomie budgétaire étant un acheminement à l'autonomie politique, constituerait un danger pour l'unité nationale. Il convient rarement d'attacher de l'importance aux mots, mais, quand les mots sont donnés comme des arguments, il faut bien voir s'ils sont employés à propos.

Qu'est-ce donc qu'un budget autonome ? C'est un budget qui est voté, en vertu d'un pouvoir de décision propre, par une assemblée élue ; qui est alimenté par des ressources appartenant à la personne civile intéressée, ressources dont l'assemblée locale fixe la nature et la quotité dans les limites déterminées par la loi.

Le Budget spécial présente-t-il un seul de ces caractères ? Aucun. Préparé par le chef de la colonie, discuté par le Conseil supérieur, délibéré en Conseil des ministres, il sera soumis au Parlement en même temps que le budget général de l'État, dans lequel il figurera sous forme d'annexe.

Le régime financier de l'Algérie sera à peu près semblable au régime des *crown colonies* anglaises, celle des trois catégories de colonies où s'exercent le plus étroitement l'action et le contrôle des pouvoirs métropolitains.

Dans les *colonies de la Couronne*, en effet, le budget, préparé par le Gouverneur, est examiné par le Conseil exécutif, composé des principaux fonctionnaires, et par le Conseil législatif qui, en général, n'est autre que le premier, renforcé de quelques notables au choix du Gouvernement. Mais tandis que, dans les *crown colonies*, le budget, arrêté par le Gouverneur, n'est soumis qu'à la sanction de l'autorité métropolitaine, le budget de l'Algérie fera partie intégrante du budget de l'État. Le Parlement conservera donc la plénitude de son droit d'initiative et de contrôle.

La mesure proposée aura sans doute des conséquences économiques considérables, mais, au point de vue budgétaire, elle se réduit : dans la forme, à la réunion en un seul tout des éléments actuellement épars de notre budget ; quant au fond, à l'affectation aux services algériens des produits et revenus recouverts par le Trésor dans la colonie.

Il ne saurait donc être question d'autonomie ; il ne s'agit même pas d'une simple émancipation budgétaire que je n'aurais d'ailleurs jamais réclamée. Mon attachement à ce pays, dont j'ai, comme tous ceux qui le connaissent, subi le charme irrésistible, ne saurait me faire oublier que mon premier devoir de représentant du Gouvernement est de ne pas laisser se relâcher les liens qui unissent l'Algérie à la métropole. Au surplus, l'accueil fait à notre demande par le Gouvernement a dû dissiper entièrement les inquiétudes et les susceptibilités qui s'étaient manifestées, si tant est qu'il en subsistât.

Le budget spécial aura à faire face aux dépenses civiles de toute nature, sauf les annuités d'anciens emprunts, qui continueront d'être payées sur la dotation de la dette publique et les garanties d'intérêt applicables aux seules lignes de chemins de fer actuellement concédées. Le montant en sera donc rigoureusement limité. Ces garanties constituent d'ailleurs non des dépenses, mais des avances remboursables. La mise en valeur de la colonie devant se traduire par une augmentation considérable du trafic des railways, le chiffre des avances décroîtra de ce chef assez rapidement.

Une autre circonstance contribuera à en réduire encore le montant.

En vue de tenir compte à la métropole des frais généraux de gouvernement et d'administration de l'ensemble du pays, comme aussi des sacrifices que lui a longtemps

imposés la possession de l'Algérie, nous avons spontanément offert de partager avec elle les recettes qui seraient réalisées au delà de cinquante millions.

Si l'on considère, d'une part, que les recettes atteignent dès à présent quarante millions, d'autre part, qu'elles s'accroissent en moyenne de dix millions en sept ans, on voit que le moment où elles dépasseront cinquante millions ne saurait être éloigné.

Le Gouvernement n'a pas pensé, cependant, devoir ajourner le partage et il a posé comme condition que la moitié des plus-values serait attribuée au Trésor dès l'application de la réforme.

Nous pouvons accepter facilement ce sacrifice ; même à ce prix, ce ne sera pas payer trop cher les avantages que l'Algérie retirera de la création du budget spécial.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que depuis 1870, la progression des recettes a atteint une moyenne annuelle d'environ 1,500,000 fr. Alors même que, par impossible, les plus-values futures ne dépasseraient pas 1,200,000 fr., on pourra, en quarante ans, affecter près de six cents millions à l'achèvement de la mise en valeur du pays. Je dis quarante ans, en supposant qu'on dispose des plus-values à mesure seulement qu'elles se réaliseront. Mais il n'est pas douteux que l'Algérie pourra, en escomptant les excédents absolument assurés, compléter son outillage dans une période trois ou quatre fois plus courte.

Quant au Trésor, il payera les annuités restant dues à la Société Algérienne ainsi qu'à la Compagnie P.-L.-M. et encaissera la moitié des recettes excédant quarante millions.

De 1892 à 1903, ses paiements dépasseront de quarante-six millions les plus-values lui revenant, mais, à partir de 1904, ses rentrées l'emporteront sur ses débours. En 1956, époque à laquelle il se libérera de la dernière annuité due à la Compagnie P.-L.-M., l'excédent total des recettes atteindra certainement un milliard.

Les calculs d'où résultent ces chiffres sont, je le répète, basés sur une progression de recettes de 1,200,000 fr. par an, inférieure de plus de 15 p. 100 à celle qui s'est produite de 1870 à 1888.

Si l'on tient compte de l'augmentation de capital — par conséquent de l'accroissement de revenus, de forces productives et contributives — devant résulter de la mise en rapport du pays, on admettra que cette progression et, par suite, la part du Trésor, sera désormais notablement dépassée.

Dans ces conditions, on peut affirmer que la métropole gagnera beaucoup plus à partager les plus-values sous le régime nouveau, qu'à s'en attribuer la totalité, en maintenant le régime actuel.

J'aborde maintenant, Messieurs, les propositions qui vous sont soumises, en ce qui concerne l'exercice 1892.

Autorisé quelques jours seulement avant notre réunion à vous les présenter sous une forme nouvelle, alors qu'un premier projet avait déjà été imprimé dans les conditions ordinaires, je ne pouvais songer à vous soumettre un budget comportant des voies et moyens exceptionnels.

L'eussé-je pu, je n'aurais pas cru devoir le faire. Si sûr que l'on soit d'un appareil nouveau, il ne faut jamais lui demander son maximum d'effet avant de l'avoir mis à l'épreuve. Je me suis donc uniquement préoccupé de réaliser, dans ce budget d'attente, les améliorations les plus urgentes.

Ainsi que je vous l'ai déjà indiqué, un crédit de 250,000 fr. est prévu pour l'organisation d'un service de sûreté.

L'instruction publique musulmane n'a été dotée jusqu'à ce jour que d'un crédit absolument insuffisant. C'est cependant par la diffusion de l'instruction parmi les indigènes que nous rapprocherons de nous le peuple arabe et le mettrons en état de conquérir la place que l'avenir lui réserve dans notre civilisation. En attendant de pouvoir mieux faire, je vous propose de doubler le crédit qui y est affecté.

L'extension du réseau postal et télégraphique est intimement liée au développement de la colonisation. Depuis quelques années rien ou presque rien n'a pu être fait à cet égard. La somme de 100,000 fr., comprise dans mes propositions, permettra de réaliser de nombreuses améliorations.

Bien que le soin de prévenir et de combattre les invasions de sauterelles ait, en même temps que les fonds disponibles, été abandonné aux départements, nous ne saurions nous désintéresser d'une telle question. J'ai compris dans mes prévisions une somme de 250,000 fr., à titre de contribution du budget colonial dans les dépenses qu'une nouvelle lutte rendrait nécessaires.

Une allocation de 300,000 fr. sera affectée au service phylloxérique. Comme l'Algérie n'aura pas, chaque année, à faire face à plusieurs fléaux à la fois, ces deux sommes ont été inscrites au même chapitre afin que l'on puisse suppléer à l'insuffisance éventuelle de l'une d'elles au moyen de l'excédent que laissera la seconde.

Le crédit de l'hydraulique agricole a été augmenté de 150,000 fr. et une allocation de 100,000 fr. est prévue pour la création d'un certain nombre de *R'dirs* sur les hauts plateaux.

La dotation des forêts a été accrue de 309,000 fr., afin de pouvoir porter : à 250,000 fr. le crédit affecté aux démasclages ; à 100,000 fr. celui des routes et chemins d'exploitation ; à 200,000 fr. l'allocation pour construction de maisons forestières ; enfin 120,000 fr. sont ajoutés aux crédits actuels en vue d'augmenter le nombre des préposés, dont les triages ont une étendue moyenne de plus de 3,500 hectares, c'est-à-dire triple de la surface sur laquelle la surveillance peut être utilement exercée.

Cette augmentation est la seule que je propose pour le personnel et vous la jugerez certainement justifiée par l'intérêt qui s'attache à la protection de notre domaine forestier et, en particulier, de nos forêts de chênes-liège.

Un relèvement de crédit est, il est vrai, demandé par le personnel des ponts et chaussées, mais il a uniquement pour but de mettre la dotation du service en harmonie avec les cadres réglementaires.

Ces diverses augmentations, et plusieurs autres moins importantes, que je néglige, jointes au prélèvement au profit du Trésor, portent à 3,300,000 fr. l'accroissement de dépenses auquel le budget de 1892 permet de faire face.

Ce premier résultat est d'autant plus satisfaisant que, depuis 1885, nos dotations ont été, dans leur ensemble, réduites en moyenne de 500,000 fr. par an.

Votre rôle, Messieurs, va se trouver modifié par suite des conditions nouvelles dans lesquelles vous êtes appelés à examiner le budget.

Jusqu'à ce jour, vous ne vous préoccupez, en formulant vos avis, que des intérêts à satisfaire. Vous aurez désormais à concilier les besoins des services avec les possibilités budgétaires. Aussi jugerez-vous sans doute utile d'apporter quelques changements à la procédure et aux usages adoptés.

Il semble que, pour le bon ordre de ses travaux, le Conseil devrait se partager en deux grandes commissions chargées, l'une, de l'examen des prévisions budgétaires ; l'autre, de l'étude des questions qui ne comportent pas de votes de crédit. La première, qui pourrait se subdiviser en plusieurs bureaux correspondant aux principaux groupes de services, préparerait le vote du budget et consignerait ses propositions dans un rapport d'ensemble.

Vous examinerez, Messieurs, quel est le meilleur parti à prendre à cet égard.

Dans les conditions de rapidité où le nouveau budget a dû être établi et imprimé, il n'a pas été possible d'y faire figurer tous les développements que je compte fournir l'année prochaine, si la réforme dont le Gouvernement a adopté le principe est sanctionnée par les Chambres.

Le Parlement, j'en ai le ferme espoir, reconnaîtra que la métropole n'est pas moins

intéressée que l'Algérie à tirer parti d'immenses ressources qui, depuis de trop longues années, demeurent à l'état latent, au grand préjudice de la richesse publique. La France, qui a fait tant de sacrifices en hommes et en argent, pour conquérir et pacifier, défricher et ensemençer cette terre d'Afrique, ne voudra pas abandonner son œuvre au moment où la moisson s'annonce si prochaine et si belle.

Ceux qui ne connaissent pas l'Algérie peuvent nous taxer d'optimisme lorsque nous parlons des grandes destinées réservées à ce pays. Mais si le passé est le meilleur garant de l'avenir, qui oserait assigner une limite au développement de l'Afrique française ?

En 25 ans, le chiffre de la population européenne s'est élevé de 218,000 à 425,000 âmes.

Les recouvrements du Trésor ont monté de 17 à 40 millions, attestant ainsi, chez l'Algérie, une vitalité telle que ses revenus n'ont pas cessé de s'accroître même lorsque, sous l'influence d'une crise économique aiguë, les recettes de la métropole baissaient d'année en année.

Notre vignoble, qui ne couvrait que 11,000 hectares et donnait moins de 100,000 hectolitres de vin, s'étend aujourd'hui sur 106,000 hectares et sa production n'est pas moindre de 3 millions d'hectolitres, dont les deux tiers sont importés par la métropole.

Le commerce général, qui était représenté, en 1866, par 272 millions d'échanges, a atteint 502 millions. Les exportations qui, en 10 ans, se sont accrues de 100 millions, ont, pour la première fois depuis la conquête, dépassé les importations. Tandis que la métropole, comme du reste l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et les États-Unis, importe plus qu'elle n'exporte, l'Algérie, aujourd'hui, produit plus qu'elle ne consomme, vend plus qu'elle n'achète. L'année 1889 marquera, à ce titre, dans les annales économiques de la colonie.

Enfin, il est un fait que j'ai déjà signalé, mais que je tiens à rappeler ici : l'Algérie fournit plus du quart des transports maritimes effectués sous notre pavillon dans l'univers entier et, de tous les pays du monde, elle est celui qui, même à beaucoup près, procure le plus de frets à notre marine marchande.

Ces résultats ne sont pas dus à des circonstances fortuites et exceptionnelles ; ils sont uniquement la conséquence du développement normal et continu de la colonie.

Si l'Algérie occupe déjà une si belle place dans le monde, bien qu'un dixième à peine de son sol soit exploité, que ne peut-on pas attendre d'elle quand d'immenses étendues encore en friche seront utilisées ; quand nos deux millions et demi d'hectares de forêts seront en plein rapport ; quand la région des steppes aura été aménagée de manière à pouvoir nourrir trente ou quarante millions de moutons ; quand enfin les indigènes, comprenant la situation faite à l'agriculture par la concurrence universelle, se seront décidés à modifier leurs procédés routiniers de culture et à améliorer leurs races de bétail ?

Alors, Messieurs, la France, qui achète chaque année à l'étranger pour près de deux milliards de matières premières et plus d'un milliard de substances alimentaires, pourra, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, nous demander les vins que lui fournissent l'Espagne et l'Italie ; les moutons que lui envoient l'Allemagne et la Hongrie ; les laines qu'elle tire de l'Australie ; les peaux que lui expédie l'Amérique du Sud ; les blés et les maïs qu'elle reçoit des États-Unis, et bien d'autres objets que nous serons en état de produire en abondance. Il ne tiendra donc qu'à elle de s'affranchir, dans une large mesure, du tribut de près d'un milliard que l'insuffisance de sa production l'oblige de payer à l'étranger.

Lorsque le Parlement sera saisi de notre demande, il saura, n'en doutons pas, s'inspirer comme toujours de l'intérêt de la patrie.

Aucun de ses membres ne voudra, en paraissant mettre en doute le parti que la

France peut tirer de l'Algérie, s'exposer au démenti que les faits ont infligé d'une manière si éclatante à ceux qui, autrefois, refusaient tout avenir à ce pays.

Quand on voit, en effet, ce que la colonie est devenue, il est impossible de ne pas faire un retour vers le passé.

Aucune bonne fée ne s'était approchée du berceau de l'Afrique française pour lui promettre richesse et prospérité. Par contre, les présages les plus funestes ne lui ont pas été épargnés. « Il faut hâter le moment de libérer la France d'un fardeau qu'elle ne « voudra ni ne pourra supporter plus longtemps » déclarait, dans la séance du 19 avril 1834, une commission spéciale de la Chambre des députés.

La même année, le rapporteur du budget de la guerre s'exprimait en ces termes : « N'allons pas nous croire engagés à réaliser l'impossible, à poursuivre, à grands frais, « un système de conquête et de civilisation auquel manque toute garantie, toute certitude de succès. »

Un troisième rapport constatait que « ... partout avait disparu ou diminué le peu de « commerce qui existait avant notre arrivée. Un seul point, ajoutait-il, a quelque action « mercantile : c'est la ville d'Alger, où la consommation d'une garnison de quinze mille « hommes et les dépenses du Gouvernement ont offert aux spéculateurs européens de « nombreuses chances de lucre et de profit ».

Trois ans plus tard, un député, qui laissait rarement échapper l'occasion de renouveler, à propos de l'Algérie, le *delenda Carthago* de Caton l'Ancien, faisait à la tribune la déclaration suivante : « Voici la question que je me suis permis de poser à M. le Ministre « de la guerre, au sein de la commission : Qu'est-ce que l'Afrique ? Et je dois rendre « toute justice à la loyauté et à la droiture de M. le Ministre. Sans hésitation aucune, il « nous a dit : L'Afrique ressemble à un rocher sur lequel il faut transporter tout, excepté « l'air et l'eau. »

Faut-il, pour finir, rappeler aussi l'opinion émise, beaucoup plus tard, par un éminent publiciste, un jour sans doute où son inspiration quotidienne se montrait rétive : « L'Algérie est à la France, écrivait Émile de Girardin, ce que l'Irlande est à l'Angleterre, la « Pologne à la Russie, ce que Venise était naguère à l'Autriche : un boulet ! Tranchons « dans le vif ; supprimons le boulet ! »

Aujourd'hui ce rocher africain, qui n'avait que l'air et l'eau, est une des terres les plus fertiles du monde.

Cette région malsaine où, suivant la lugubre boutade du général Duvivier, les « cimetières étaient les seules colonies sans cesse croissantes », est dans son ensemble d'une salubrité telle que la natalité y dépasse la mortalité, alors que le fait contraire est constaté dans plus d'un tiers des départements métropolitains.

Ce fardeau, dont on voulait décharger la France, ajoute directement ou indirectement un revenu de plusieurs centaines de millions au revenu national.

Ce pays, dont l'industrie n'était alimentée que par des garnisons, a substitué à un chiffre d'affaires d'à peine 7 millions, un mouvement commercial de plus d'un demi-milliard dont la France profite pour les trois quarts.

Enfin, ce boulet, qu'il fallait supprimer, est devenu le plus riche joyau de notre empire colonial.

Un éminent esprit qui annonça, comme s'il avait pu lire dans le livre du Destin, les désastres dans lesquels notre pays a failli succomber, écrivait, avant 1870, que l'Algérie serait peut-être un jour la dernière ressource de notre grandeur. Ce sombre pressentiment pouvait être justifié il y a 25 ans ; il ne l'est plus depuis que la France a définitivement reconquis le rang qui lui appartient parmi les nations. Nous devons donc l'écarter ; mais ce qui nous est du moins permis, c'est de constater avec l'illustre fondateur de la troisième République, que « l'Algérie constitue l'un des plus grands intérêts que la

France ait dans le monde », c'est de demander qu'elle soit dotée des instruments nécessaires à son développement, poussée énergiquement dans la voie du progrès, afin qu'elle devienne un facteur de plus en plus important non seulement de la prospérité matérielle, mais encore de la grandeur morale de notre patrie, et que, suivant le vœu de Prévost-Paradol, « elle puisse un jour peser du côté de la France dans l'arrangement des affaires humaines ».
